

Rapport du Président

Séance Publique du jeudi 23 juin 2011

Service instructeur

6^{ème} Commission – N° CG-2011-3-6-1

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

SOUTIEN À L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT - FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PUBLICATION DEPARTEMENTALE

Résumé: Le présent rapport propose la fixation du prix de vente de l'ouvrage intitulé « Arbres remarquables dans le Haut-Rhin ». Le montant unitaire proposé est de 15 € (prix public) et 10 € (prix libraire).

La première édition de l'ouvrage « Arbres remarquables dans le Haut-Rhin » a été réalisée en 2006 en collaboration avec l'Office Nationale des Forêts (ONF) et tirée à 7 000 exemplaires. Cette édition est, à l'heure actuelle, quasi épuisée.

Au regard du succès rencontré, il a été décidé la réédition de cet ouvrage, dans un format équivalent mais avec deux changements notables :

- le contenu a été renouvelé et augmenté compte tenu de l'enrichissement continu de la base de données « arbres remarquables »;
- la mise en vente de l'ouvrage a été retenue, contrairement à la première édition qui était diffusée gratuitement.

S'agissant d'une publication de la collectivité territoriale, le prix de vente unitaire ne doit pas constituer une concurrence aux éditeurs privés, c'est pourquoi le prix de vente proposé doit rester dans une fourchette basse, bien que couvrant très largement les frais de réalisation et d'impression. Le devis d'impression s'établit à environ 18 000 € TTC. Un prix de vente à 15 €/unité (prix public) et 10 €/unité (prix libraire) permettrait à la fois de couvrir les frais d'impression, le coût humain de la réalisation et de la conception de l'ouvrage et le paiement des droits à l'Institut Géographique National concernant les extraits cartographiques.

Le tirage prévu est de 5 000 exemplaires, dont 3 000 à la vente en librairie et 2.000 réservés pour le Conseil Général (diffusion gratuite aux mairies, conseillers généraux, cabinet, ONF, réseau d'éducation à l'environnement, CDI des collèges,...).

La régie de recettes correspondante sera celle de la Direction des Archives départementales.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'approuver la fixation du prix de vente de l'ouvrage « Arbres remarquables dans le Haut-Rhin – édition 2011 » au tarif unitaire de 15 € (prix public) et 10 € (prix libraire).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER